

MARSEILLE LE 29 octobre 2024

Objet : Demande d'accès en ligne au DUERP pour les membres du CSA sur la plateforme sécurisée Resana.

Bonjour à toutes et à tous,

Je me permets de vous écrire concernant l'accès au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et la nécessité d'une consultation facilitée pour les membres du CSA sur la plateforme sécurisée Resana.

Pour donner suite à la dernière réunion du CSA sur la DISP, nous avons constaté qu'un accès dématérialisé au DUERP nous est refusé, contrairement aux ADP des différentes structures. Actuellement, le DUERP est accessible uniquement en version papier dans les secrétariats de direction de chaque établissement. Cependant, cette procédure présente des difficultés importantes pour les établissements de notre région, où nous manquons de ressources pour nous déplacer régulièrement et consulter efficacement ce document essentiel à notre mission.

À titre d'exemple, le DUERP de l'établissement d'Aix comporte plus de 900 lignes, ce qui rend sa consultation en version papier particulièrement contraignante et peu opérationnelle, d'autant plus que des copies nous sont refusées. Dans ce contexte, un accès en ligne sécurisé permettrait aux titulaires du CSA de travailler efficacement sur ce document sans surcharger les services ni mobiliser des ressources humaines sur plusieurs jours.

Nous sollicitons donc votre appui pour demander à la DAP de rendre le DUERP accessible en ligne via RESANA pour les membres titulaires du CSA, en garantissant un accès sécurisé et contrôlé, à l'image de ce qui est déjà pratiqué pour les ADP des structures.

L'importance de cette requête réside dans la possibilité, pour les représentants, de s'acquitter de leurs missions dans des conditions optimales, sans affecter les ressources limitées des établissements.

En vous remerciant de l'attention portée à cette demande et dans l'attente de votre retour,

PAUL COURTARO
Secrétaire Général CGT PACA CORSE

Le bureau Régional PACA CORSE